

TRAITÉ DE BUDAPEST SUR LA RECONNAISSANCE INTERNATIONALE
DU DÉPÔT DES MICRO-ORGANISMES
AUX FINS DE LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE BREVETS

DÉCLARATION EN CAS DE NOUVEAU DÉPÔT
AUPRÈS D'UNE AUTRE AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE
(règle 6.2)

DESTINATAIRE

NOM ET ADRESSE DE
L'AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE

LE SOUSSIGNÉ EFFECTUE EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DU TRAITÉ DE BUDAPEST UN NOUVEAU DÉPÔT DU MICRO-ORGANISME IDENTIFIÉ CI-APRÈS ET CONFIRME SON ENGAGEMENT DE NE PAS RETIRER LE DÉPÔT PENDANT LA PÉRIODE PRÉCISÉE À LA RÈGLE 9.1

I. IDENTIFICATION DU MICRO-ORGANISME	
Référence d'identification ¹ :	<input type="checkbox"/> Mélange de micro-organismes (Cocher le cas échéant)
II. CONDITIONS DE CULTURE	<input type="checkbox"/> ²

¹ Numéro ou symboles, par exemple, donnés par le déposant au micro-organisme.

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

III. CONDITIONS DE CONSERVATION	<input type="checkbox"/> ²
IV. CONDITIONS DE CONTRÔLE DE LA VIABILITÉ	<input type="checkbox"/> ²
V. COMPOSANTS DU MÉLANGE (le cas échéant)	<input type="checkbox"/> ²
Description des composants : Méthode(s) permettant de vérifier la présence des composants :	
VI. PROPRIÉTÉS DANGEREUSES POUR LA SANTÉ OU L'ENVIRONNEMENT	
<input type="checkbox"/> ³ Le micro-organisme identifié sous le chiffre I a les propriétés suivantes qui présentent ou peuvent présenter des dangers pour la santé ou l'environnement : <input type="checkbox"/> ³ Le soussigné n'a pas connaissance de telles propriétés.	<input type="checkbox"/> ²

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

³ Cocher la case qui convient.

VII. AUTORITÉ DE DÉPÔT INTERNATIONALE AUPRÈS DE LAQUELLE LE DÉPÔT ANTÉRIEUR A ÉTÉ EFFECTUÉ

Nom et adresse :

Adresse électronique⁴ :

Numéro de téléphone⁴ :

VIII. NUMÉRO D'ORDRE ATTRIBUÉ AU DÉPÔT ANTÉRIEUR

IX. RAISON POUR LAQUELLE LE NOUVEAU DÉPÔT EST EFFECTUÉ

³ L'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle a été effectué le dépôt antérieur a cessé d'avoir le statut d'autorité de dépôt internationale ou a cessé d'exercer ses fonctions, et le micro-organisme n'a pas été transféré à une autre autorité de dépôt internationale qui est en mesure d'en remettre des échantillons.

³ Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

³ Date de la publication visée à l'article 4.1)e) :

³ L'envoi ou la réception d'échantillons du micro-organisme faisant l'objet du dépôt antérieur est empêché :

³ par des restrictions à l'exportation, ou

³ par des restrictions à l'importation.

Date de réception de la notification visée à l'article 4.1)a) :

³ Cocher la case qui convient.

⁴ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre l'autorité de dépôt internationale ayant reçu le nouveau dépôt et l'autorité de dépôt internationale auprès de laquelle le dépôt antérieur a été effectué.

X. DÉCLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 4.1)c)	
Le soussigné affirme que le micro-organisme identifié sous le chiffre I est le même que celui qui faisait l'objet du dépôt antérieur.	
XI. ⁵ DESCRIPTION SCIENTIFIQUE ET/OU DÉSIGNATION TAXONOMIQUE PROPOSÉE LA PLUS RÉCENTE INDIQUÉE EN RAPPORT AVEC LE DÉPÔT ANTÉRIEUR ⁶ <input type="checkbox"/> ²	
Description scientifique :	
Désignation taxonomique proposée :	
XII. DÉPOSANT	
Nom et adresse :	Signature ⁸ :
Adresse électronique ⁷ :	Date :
Numéro de téléphone ⁷ :	

² Cocher si des informations supplémentaires sont fournies sur une feuille jointe.

⁵⁻ Ne pas remplir si aucune description scientifique ni aucune désignation taxonomique proposée n'a été indiquée en rapport avec le dépôt antérieur.

⁶ Utiliser la formule BP/7 si, en effectuant le nouveau dépôt, on désire indiquer pour la première fois ou modifier une description scientifique ou une désignation taxonomique.

⁷ Bien que ces informations soient facultatives, elles peuvent faciliter les communications ultérieures entre le déposant et l'autorité de dépôt internationale.

⁸⁻ Lorsque la signature est requise au nom d'une personne morale, le nom dactylographié de la(des) personne(s) physique(s) qui signe(nt) au nom de la personne morale doit accompagner la (les) signature(s).

Pièces jointes : Copie du récépissé relative au dépôt antérieur.

Copie de la plus récente déclaration concernant la viabilité du micro-organisme qui faisait l'objet du dépôt antérieur et indiquant que le micro-organisme est viable.